AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VOSGES

Pour une déclaration PAC 100 % efficace

Objectifs

Réaliser une déclaration PAC avec un expert

- Avec l'un de nos experts, vous réalisez la mise à jour de vos ilots, le tracé de vos parcelles et l'actualisation de votre assolement, la déclaration PMTVA, les dossiers de vos contrats MAE (PHAE, …) et les localisations, le dossier ICHN si nécessaire
- Vous obtenez l'impression de votre déclaration PAC : S2 jaune et Registre Parcellaire Graphique (RPG)
- Nous vérifions ensemble le respect des exigences BCAE de la conditionnalité (bandes tampons, maintien des surfaces en herbe, éléments topographiques)
- Lieux possibles des rendez vous : Epinal, Mirecourt, Vittel, Saint Dié, Dommartin les Remiremont, Neufchâteau, Rambervillers.

Service

Résultats

Une déclaration rapide, sûre et optimisée

Livrables

Déclaration déposée sur Télépac avec attestation de dépôt

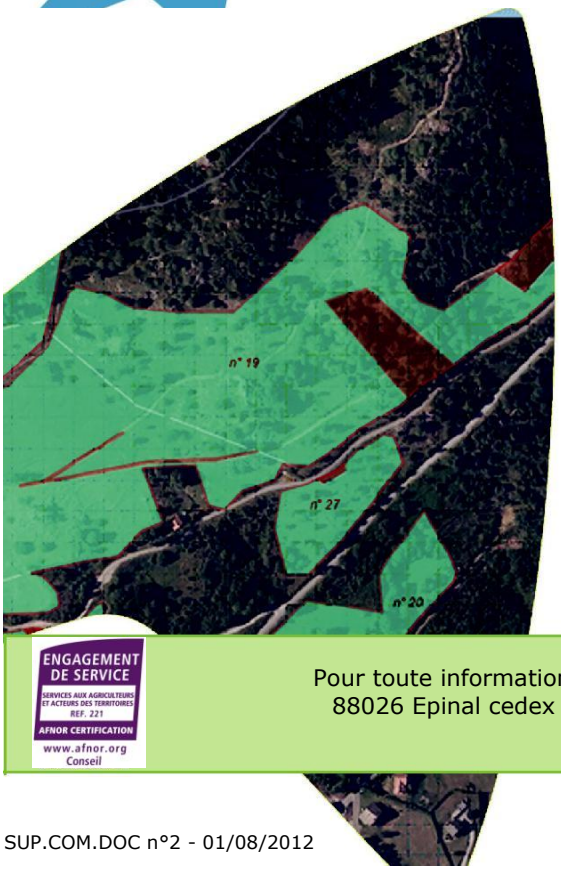

Public

Tous les agriculteurs

Les +

+ de rapidité

Nos conseillers préparent les dossiers à l'avance pour vous faire gagner du temps lors du rendez vous.

+ de sécurité

Nos conseillers sont informés de toutes les évolutions réglementaires

= une déclaration 100% efficace

Modalités

Temps nécessaire : de ½ heure à 2 heures suivant les dossiers (facturation au tarif conseil généraliste agricole de l'année en cours)

Prestation individuelle réalisée dans les bureaux de la Chambre d'Agriculture des Vosges

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org Conseil

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture des Vosges - 17 rue A. Vitu 88026 Epinal cedex - Tél 03 29 29 23 23 - Fax 03 29 29 23 60 Email : contact@vosges.chambagri.fr
Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr
Céline Maurice – 03.54.55.41.32 – celine.maurice@vosges.chambagri.fr